

SAGE Marne et Beuvronne
Compte-rendu du premier bureau de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Marne et Beuvronne
 Lundi 23 octobre 2023 à 14h00

Participants :

NOM	PARTICIPATION
Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau (7 présents)	
Jacques DELPORTE SIAM	Présent(e)
Nathalie TORTRAT CR Île-de-France	Présent(e)
Jean Marc CHANUSSOT CD Seine-et-Marne	Excusé(e)
Pierre LAPORTE CD Seine-Saint-Denis	Présent(e)
Régis SARAZIN CA du Pays de Meaux	Présent(e)
Laurent DELPECH CA Marne et Gondoire	Présent(e)
Jean-Luc SERVIERES CA Roissy Pays de France	Présent(e)
Fernand VERDELLET CA Val d'Europe Agglomération	Présent(e)
Collège des usagers (3 présents)	
Claude GAUTRAT France Nature Environnement	Présent(e)
Éric GENET Veolia	Présent(e)
Fabien GARNIER Saur	Présent(e)
Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3 présents)	
Lydia PROUVÉ AESN	Présent(e)

Aurélie CARROGET DRIEAT	Présent(e)
Grégory MOREAU DDT77	Présent(e)
Présents à titre consultatif	
Jean-Michel MOSKOVOY SIAM	Présent(e)
Amandine HASSANI SIAM	Présent(e)

Composition du bureau	
En exercice	Présents
14	13

Pièces jointes au compte-rendu :

- Les éléments du CCTP pour le bureau d'étude,
- Le budget du SAGE et propositions d'évaluation de la clé de répartition,
- Le LOGO.

Objet de la réunion : Premier bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne et Beuvronne.

- 1. Présentation des missions de l'AMO**
- 2. Éléments du CCTP pour le bureau d'étude**
- 3. Budget du SAGE : Évaluation de la clé de répartition**
- 4. Validation du LOGO**
- 5. Informations et questions diverses**

Ce premier bureau fait suite à la CLE d'installation du SAGE Marne et Beuvronne, le mardi 19 septembre 2023.

Accueil des participants

1. Présentation des missions de l'AMO

M. Jean-Michel MOSKOVOY présente les principales missions de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO). L'AMO retenu est M. Hervé PERES. Celui-ci a pour mission la rédaction des statuts du futur syndicat qui portera le SAGE Marne et Beuvronne. Il va également aider à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et constituer toutes les pièces du marché.

Mme. Lydia PROUVÉ explique que l'AESN ne financera pas cet AMO. L'AESN subventionne déjà l'animation du SAGE pour la rédaction du CCTP.

M. Jean-Michel MOSKOVOY rappelle que le montant de l'AMO n'est pas élevé (environ 4 000 euros à l'année) et précise que M. Hervé PERES dispose d'une base de données développée et d'une grande connaissance du territoire.

2. Éléments du CCTP pour le bureau d'étude

M. Jean-Michel MOSKOVY expose les éléments qui composent le CCTP (cf. Documentation du bureau) et évoque l'étude préliminaire finalisée en 2021.

Mme. Lydia PROUVÉ apporte des précisions sur les principales phases dans l'élaboration du SAGE Marne et Beuvronne. Dans cette longue durée d'étude, la phase d'état des lieux correspond au recueil des données dont on dispose et à leur partage auprès de la CLE ; pour qu'elle puisse témoigner de son exhaustivité. La phase de diagnostic va consister à décliner ensemble les enjeux, il s'agit d'une démarche co-construite de formulation des orientations (Comment formule-t-on l'enjeu de l'assainissement sur le territoire ? Est-ce qu'on renforce la logique de meilleur fonctionnement des systèmes d'assainissement ? Où est-ce que nous avons identifier les points faibles du territoire ?). Tout ce travail se monte par des séries d'animation et d'action de travail collectif. La phase scénarios et stratégie permet de savoir concrètement, sur l'ensemble des enjeux, comment va se positionner la CLE. Pour certains enjeux et thèmes, la CLE pourra conseiller, aiguillonner, pour d'autres, elle sera davantage pro-active (sur les thèmes liés au quantitatif, aux volumes prélevables par exemple). Le temps de définition de la stratégie du SAGE est très important puisqu'elle met en évidence les positionnements de la CLE.

Mme. Lydia PROUVÉ explique également qu'il est possible de lancer un marché qui conduira l'ensemble de ces phases, jusqu'à la rédaction des documents du SAGE. Pareillement, il est possible de ne lancer que l'état des lieux pour mettre les données en suspension, ce qui permettra d'évaluer l'ampleur des actions à mener.

M. Grégory MOREAU précise qu'un porté à connaissance est en cours de rédaction.

3. Budget du SAGE : Évaluation de la clé de répartition

Mme. Lydia PROUVÉ précise que l'estimation du budget s'appuie sur l'ensemble des dernières études réalisées sur le bassin Seine-Normandie, à l'aune de celles qui ont été construites en Île-de-France.

M. Jacques DELPORTE présente le budget estimé du SAGE Marne et Beuvronne (cf. Documentation du bureau).

Mme. Lydia PROUVÉ indique que l'étude paysage n'est pas une obligation ou un besoin immédiat. Dans les deux derniers SAGE franciliens (Marne Confluence et Croult-Enghien-Vieille-Mer), cette étude a été réalisée lors de la phase de mise en œuvre. Cette étude est un moyen, sur notre territoire, de dessiner et dresser les grandes lignes de notre paysage, c'est un lien d'entrée avec les services de l'urbanisme, c'est un moyen de glisser les enjeux de la GEMAPI (restauration du milieu, végétalisation des villes) et de donner un sens « aménagement » aux enjeux de l'eau. Cette étude peut intervenir plus tard.

Mme. Lydia PROUVÉ explique que le démarrage de l'étude quantitative peut prendre place légèrement en décalage, un peu avant la rédaction des documents du SAGE.

M. Jean-Michel MOSKOVY précise que les charges annexes doivent être prises en compte dans la répartition du budget.

M. Grégory MOREAU souligne que le budget proposé par l'étude préliminaire (reste à charge annuel à 55 000 euros) est en deçà des estimations proposées aujourd'hui (reste à charge annuel à 135 000 euros). Un travail de communication va devoir être réalisé pour justifier cette différence. M. Grégory MOREAU questionne la composition de l'étude paysage.

Mme. Lydia PROUVÉ décrit l'intérêt de l'étude. L'étude paysagère permet de définir dans nos unités paysagères l'enjeu de l'eau, de maintenir des espaces paysagers (maintien de zones naturelles autour des rivières etc.). Les ateliers permettent de mettre en exergue les compétences des services d'urbanisme locaux, qu'ils puissent mettre l'accent sur la manière de décliner les enjeux (paysages et eau dans les documents d'urbanisme). Cette étude permet de prendre davantage en compte l'eau dans les aménagements urbains.

M. Grégory MOREAU appuie l'intérêt de l'étude quantitative (focus sur la nappe partagée avec le SAGE Croult-Engghien-Vieille-Mer, discussion interSAGE à réaliser). L'étude zones humides de la DRIEAT en 4 secteurs peut être un apport de connaissances. Le volet eaux pluviales est également important sur le sud du territoire (expansion urbaine forte). La stratégie va réajuster les études nécessaires. Les études zones humides et quantitative sont essentielles.

M. Jacques DELPORTE présente les hypothèses de répartition du reste à charge annuel (135 000 euros) pour les EPCI-FP. La première hypothèse de répartition est axée autour de la superficie concernée. La deuxième hypothèse de répartition est basée sur la population. La troisième hypothèse est construite sur une moyenne entre la superficie et la population.

M. Jacques DELPORTE propose de présenter à la CLE différents calculs :

- Une clé de répartition par superficie concernée,
- Une clé de répartition par population,
- Une clé de répartition par moyenne population/superficie,

Un quatrième calcul est proposé par M. Claude GAUTRAT. Une clé de répartition par surface, population et revenu fiscal puisque toutes les collectivités ne disposent pas des mêmes ressources.

Le bureau se positionne davantage sur une clé de répartition en fonction de la population concernée, ou une moyenne population et surface (volonté d'écart-type bas pour éviter les grandes différences).

M. Jacques DELPORTE propose de réaliser une moyenne 2/3 population, 1/3 superficie.

Le bureau ne s'oppose pas à cette proposition.

4. Validation du LOGO

M. Grégory MOREAU propose de changer la couleur de « Beuvronne » en bleu turquoise pour bien distinguer les deux cours d'eau.

Le bureau valide le LOGO.

5. Informations et questions diverses

La prochaine CLE en séance plénière aura lieu le **mardi 5 décembre 2023 à 9h30** au SIAM.

M. Jacques DELPORTE remercie les présents pour leur participation et leur implication.

Aucune question n'est soulevée.

M. Jacques DELPORTE lève la séance à 15h40.